

Vive la grève des saisonnier.e.s agricoles !



Jeudi 22 juin au matin à Saint-Michel sur Rhone, au milieu des vignes et en pleine saison de relevage, **8 ouvrier.e.s (soit la moitié des salariés)** d'une entreprise prestataire de travaux viticoles, se sont mis en grève pour dénoncer leurs conditions de travail.

Iels exigent:



La réintégration des deux collègues licenciés la veille sans procédure adéquate, juste parce qu'ils se sont senti mal à cause du soleil et ont eu besoin de se poser un instant pour reprendre le travail



Une augmentation de salaire de 1€ par heure



L'arrêt des traitements phyto-sanitaires au moment où les équipes travaillent dans les parcelles adjacentes

Le **logement** est particulièrement précaire. Certain.e.s louent à l'employeur (en dehors de tout cadre légal) des chambres insalubres dans le hangar, d'autres campent en sauvage dans la forêt proche, sans eau ni électricité.

Les pièces collectives (cuisine, salle de bains) ne sont pas aérées et les toilettes en sont pas aussi nombreux que l'exige le Code du Travail.

Certains travailleurs n'ont pas accès aux toilettes, ou alors le patron leur retire 10€ sur leur salaire.

Jeudi soir, alors que le patron avait donné rendez-vous pour négocier, il annonce un **licenciement collectif de toutes les grévistes**. Soit disant pour cause de baisse d'activité.

Nous exigeons la réintégration immédiate de tous les grévistes, le remboursement de leurs journées perdues ainsi que la satisfaction de leurs revendications.

CNT de la Loire

cnt42@cnt-f.org
www.cnt42.cnt-f.org
04.77.25.78.04

Salle 15bis de la Bourse du Travail de Saint-Etienne
Permanence tous les vendredis à partir de 17h

